RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00384
Numéro SIREN : 338 731 326
Nom ou dénomination : CIRETEC

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2020 sous le numéro de dépôt 4799

CIRETEC
Zone d'Activités – 1 rue Jean Monnet
45130 Saint Ay
T +33(0)2 38 46 65 00 - F +33(0)2 38 88 87 90

SAS au capital de 500 000 €
RCS 338 731 326 Orléans

contact@gepcb.com
www.pcb-elvia.com

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ORLEANS
21 JUIL. 2020
GREFFE
2020 5799

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 19 JUIN 2020

TEXTE DES RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Président et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et se traduisant par un résultat bénéficiaire de 144 265 euros.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 144 265 Euros, de la façon suivante :

Réserve légale	7 213	Euros
Autres réserves	137 052	Euros

Le poste « Réserve légale » s'élève ainsi à 36 958 € contre 29 745 € précédemment.
Le poste « Autres réserves » s'élève ainsi à 1 369 623 € contre 1 232 571 € précédemment.

Troisième résolution

L'associée unique statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, conformément à la loi, ne constate, aucun versement de dividende au cours des trois dernières années comme suit :

Années de Paiement	Exercice clos	Distribution Globale	Abattement de 50 % ou 40 %	Sans Abattement
2019	31/12/2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2018	31/12/2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2017	31/12/2016	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Quatrième résolution

L'associée unique statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions ou opérations relevant des articles L 227-10 du Nouveau Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt, partout où besoin sera, prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

* * * * *



CIRETEC
Société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros
Siège social : Zone d'activités – 45130 SAINT-AY
338 731 326 RCS ORLEANS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020

L'an 2020, le 19 juin à 08 heures 00 minutes,

L'associé unique de la société CIRETEC, Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 Euros, divisé en 10 000 actions de 50 Euros chacune,

Dénommé et domicilié dans la feuille de présence dont il sera parlé ci-après,

S'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire chez ELVIA PCB à COUTANCES (50200) – Avenue d'Ochsenfurt, sur convocation faite par le Président, suivant lettre adressée le 28 mai 2019 à l'associé unique, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de Gestion du Président et rapport du Commissaire aux comptes, sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Discussion et approbation desdits comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Nouveau Code de Commerce;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par l'associé en entrant en séance. Il n'a pas été annexé de pouvoir.

L'Assemblée Générale procède à la constitution de son Bureau.

Elle est présidée par Monsieur Bruno CASSIN, Président.

Il n'est pas désigné de scrutateur en présence d'un associé unique.

Le Président désigne comme Secrétaire Monsieur Olivier PITRAYES qui accepte et prend place au Bureau en cette qualité.

Le Bureau se trouvant ainsi régulièrement constitué, le Président déclare la séance ouverte et donne connaissance à l'assemblée de la feuille de présence certifiée exacte par les membres du Bureau et qui permet de constater que 1 associé possédant les 10 000 actions sur les 10 000 composants le capital social est présent.

Le quorum est atteint l'associé unique possédant 100 % des actions.

Le Président excuse les représentants du Comité d'Entreprise, convoqués à la présente assemblée et qui n'ont pu se rendre disponibles.

Le président remercie également de leur présence Monsieur Jean-Max YVER et Madame Karine FRASNETTI du cabinet IN EXTENSO SECAG Commissaires aux comptes.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée les pièces suivantes:

- Les copies des lettres de convocation adressées à l'associé unique le 04 juin 2020 ;
- La copie et avis de réception de la lettre recommandée adressée au Commissaire aux comptes le 04 juin 2020 ;
- La copie de la convocation envoyée au représentant des salariés le 04 juin 2020 ;
- La feuille de présence de l'assemblée, à laquelle il n'est pas annexé de pouvoir ;
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2019 ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux ;
- Le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions ou opérations relevant des articles L 227-10 du Nouveau Code de commerce ;
- Le rapport de gestion du Président et le texte du projet des résolutions présentées à l'assemblée ;
- La liste des associés nominatifs ;
- Un exemplaire des statuts.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par le Code de commerce qui doivent être communiqués à l'assemblée, ont été tenus à leur disposition au siège social dans les délais légaux.
Le Président fait connaître à l'assemblée que la société n'a reçu, émanant de son associé, aucune demande d'inscription à l'ordre du jour de projet de résolutions.

Sur l'invitation de Monsieur le Président, il est successivement donné lecture à l'assemblée de l'ordre du jour, du rapport de gestion et des rapports des commissaires aux comptes.

Le Président déclare ensuite la discussion ouverte.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion du Président et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés et se traduisant par un résultat bénéficiaire de 144 265 euros.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 144 265 Euros, de la façon suivante :

Réserve légale	7 213	Euros
Autres réserves	137 052	Euros

Le poste « Réserve légale » s'élève ainsi à 36 958 € contre 29 745 € précédemment.
Le poste « Autres réserves » s'élève ainsi à 1 369 623 € contre 1 232 571 € précédemment.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Troisième résolution

L'associée unique statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, conformément à la loi, ne constate, aucun versement de dividende au cours des trois dernières années comme suit :

Années de Paiement	Exercice clos	Distribution Globale	Abattement de 50 % ou 40 %	Sans Abattement
2019	31/12/2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2018	31/12/2017	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2017	31/12/2016	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

Quatrième résolution

L'associée unique statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions ou opérations relevant des articles L 227-10 du Nouveau Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

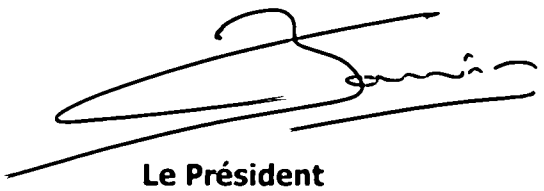
Cinquième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt, partout où besoin sera, prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette résolution est formellement adoptée par l'associé unique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,

Le Président lève la séance à 08 heures 30 minutes.



Le Président



Le Secrétaire

N° 2050-SD 2020

① BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : CIRETEC — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise : 8 ACTIVITES 45130 SAINT AY — Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET* 33873132600025 — Néant *

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2019 Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	16 800	AC 16 800	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	200 512	AG 159 856	40 657
	Fonds commercial (1)	AH	1	AI	1
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP	2 709 853	AQ 2 325 823	384 030
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	6 782 605	AS 5 894 503	888 101
	Autres immobilisations corporelles	AT	248 400	AU 221 755	26 646
	Immobilisations en cours	AV	33 554	AW	33 554
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	122 318	BI	122 318
	TOTAL (II)	BJ	10 114 044	BK 8 618 737	1 495 307
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	719 222	BM 8 421	710 801
	En cours de production de biens	BN	1 533 134	BO	1 533 134
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	402 676	BS	402 676
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	305 346	BY 63 840	241 506
	Autres créances (3)	BZ	1 060 853	CA	1 060 853
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	253 618	CG	253 618
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	7 318	CI	7 318
	TOTAL (III)	CJ	4 282 168	CK 72 262	4 209 907
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	14 396 212	IA 8 690 999	5 705 214

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR 5 662

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Sage

N° 2051-SD 2020

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : CIRETEC — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 500 000)	DA	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	29 745
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	2 449
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 232 571
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	144 265
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 909 031
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	528 561
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 031 228
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 113 218
	Dettes fiscales et sociales	DY	585 491
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 865
	Autres dettes	EA	533 819
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	3 796 183
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 705 214

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	3 065 275
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

N° 2053-SD 2020

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise CIRETEC — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	87 197
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	87 197
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	100 936
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	100 936
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(13 740)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(152 996)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 116 259
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 971 994
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	144 265

RENVOIS

			Exercice N
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
(3) Dont	- Crédit - bail mobilier *	HP	69 099
	- Crédit - bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	18 082
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	26 374
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — facultatives A6		
	obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N — Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TAXES FICALES A APYER	60 099	75 833
TRANSACTION SOCIALE	13 000	
INDEMNISATION LITIGE	16 250	11 364
AUTRES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 587	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

© Sage

N° 2052-SD 2020

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : CIRETEC — Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	40 150	FB	11 207	FC	51 357	
	Production vendue biens *	FD	7 417 074	FE	1 167 961	FF	8 585 035	
	Production vendue services*	FG	993 253	FH		FI	993 253	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 450 477	FK	1 179 168	FL	9 629 645	
	Production stockée*					FM	380 530	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	6	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	18 134	
	Autres produits (1) (11)					FQ	748	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 029 063	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	56 404	
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	2 676 073	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(97 778)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 030 022	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	230 467	
	Salaires et traitements*					FY	2 651 602	
	Charges sociales (10)					FZ	910 039	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	462 315	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	59 394	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	26 534	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	10 005 071	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	23 992	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	17 764	
	Différences négatives de change					GS	1 219	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	18 983	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(18 983)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 009	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

© Sage

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice **clos le 31 décembre 2019**, dont le total est de 5 705 Milliers d'Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 144 Milliers d'Euros pour un Chiffre d'Affaires de 9 630 Milliers d'Euros.

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la **période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.**

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence en date du 31/03/2020.

Les notes et tableaux, présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Milliers d'Euros sauf pour les notes 14 et 16.

La présentation adoptée se décompose en cinq parties qui font chacune l'objet d'un chapitre :

Chapitre I	:	Faits Caractéristiques de l'exercice
Chapitre II	:	Evenements postérieurs à la clôture
Chapitre III	:	Principes, règles et méthodes comptables
Chapitre IV	:	Notes sur le bilan
Chapitre V	:	Notes sur le compte de résultat
Chapitre VI	:	Informations Complémentaires

- CHAPITRE I - FAITS CARACTERISTIQUES de L'EXERCICE -

- Suite au jugement du 9 septembre 2011 du Tribunal de Commerce d'Orléans ayant adopté le plan de continuation de la société CIRETEC, le passif antérieur au redressement judiciaire continue d'être réglé aux tiers par CIRETEC selon les modalités d'une option selon laquelle le remboursement de la créance admise se fait à hauteur de 100% sur 10 ans.

- CHAPITRE II - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE -

- La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

- Pour 2020, la perte de chiffre d'affaires dû au Covid-19 est estimée à 20%.

- Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

 - Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
 - Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel ;
 - L'entreprise a renégocié ses échéances de remboursements d'emprunts bancaires et de crédits-bails.

- Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise, la société estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

- CHAPITRE III - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice, et notamment le règlement n° 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 complété des règlements subséquents.

Permanence des méthodes

Changement d'estimation :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles :

- Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations corporelles :

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les amortissements sont calculés, selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la

durée de vie prévue :

Libéllé	N° de compte amortissement	Type	Durée	coef	Taux
Constructions					
Installations générales					
Agenct Aménag des constructions	2814500	Linéaire	7		
Installations téléphoniques					
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Agencements, aménagements matériel et outillage	2815000	Linéaire	5		
Autres immobilisations corporelles					
Matériel et machine de bureau					
Matériel Micro informatique	2818300	Linéaire	3		

Créances :

- Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
- Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks et en cours :

- Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.
- Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.
- Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) :

- Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été supprimé au 01/01/2019 et remplacé par un allègement des charges sociales employeurs.

CHAPITRE IV - NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/18	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Au 31/12/19
Montants bruts	17	0	17
Amortissements	17	0	17
Montants nets	0	0	0

1 B - BREVETS, LICENCES, MARQUES, LOGICIELS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/18	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Au 31/12/19
Montants bruts	201	0	201
Amortissements	146	14	160
Montants nets	55	14	41

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2A - Valeurs brutes

BRUT (en milliers d'euros)	Au 31/12/18	Acquisitions Créations	Virements de poste à poste	Apports, cessions et mises hors service	Au 31/12/19
Terrains					0
Constructions	2 674	37		0	2 710
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 228	555		0	6 783
Autres immobilisations corporelles	236	17		-5	248
Immobilisations corporelles en cours	26	7		0	34
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	0				0
TOTAL VALEURS BRUTES	**9 163**	**616**	**0**	**-5**	**9 775**

2B - Amortissements des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Au 31/12/18	Dotations de l'exercice	Apports	Reprises de l'exercice	Au 31/12/19
Terrains	0				0
Constructions	2 146	180		0	2 326
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 639	255		0	5 895
Autres immobilisations corporelles	213	13		-5	222
TOTAL	**7 999**	**448**	**0**	**-5**	**8 442**

NOTE 3 - AVANCES, ACOMPTES ET CREANCES

CREANCES En milliers d'euros	Montants bruts	Dont 1 an au plus	dont à plus d'1 an
Autres immo financières	122		122
Clients douteux	6		6
Autres créances clients	300	300	
Personnel - créances rattachées	5	5	
Etat et autres collectivités publiques	53	53	
Créance Groupe	906	906	
Autres créances	96	96	
Charges constatées d'avance	7	7	
TOTAL	1 495	1 367	128

NOTE 4 - DISPONIBILITES

Le montant des disponibilités est de 254 K€.

NOTE 5 – CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)

Capitaux au 31/12/18 après répartition

Capital	500
Réserve légale	15
Réserves réglementées	2
Autres Réserves	957
Report à nouveau	
Résultat	290
Subventions d'investissements	0
Provisions réglementées	0

CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION AU 31/12/2018 :	**1 765**

Capital	500
Réserve légale	30
Réserves réglementées	2
Autres réserves	1 233
Report à nouveau	
Résultat	
Résultat en instance d'affectation	144
Subventions d'investissements	0
Variation des provisions réglementées	0

Capitaux propres avant répartition au 31/12/2019 :	**1 909**

NOTE 6 – ETAT des PROVISIONS

6 A : PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Montant Début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Utilisations	Diminutions Non Utilisés	Montant Fin d'exercice
Garanties données aux clients et risques techniques					
Marges négatives					
Litiges					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Restructurations					
Autres Provisions					
TOTAL					

6 B : PROVISIONS pour DEPRECIATIONS

(en milliers d'euros)	Montant Début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Utilisations	Diminutions Non Utilisés	Montant Fin d'exercice
Compte clients	4	59			63
Stocks	8				8
TOTAL	**12**	**59**	**0**	**0**	**71**

NOTE 7 – DETTES

(en milliers d'euros)	Dont Montant brut	Dont			Dont	Dont
		à 1 an au Plus	1 à 5 ans	dont + de 5 ans	Effets à payer	Entreprises liées
Emprunts	574	153	422			46
Fournisseurs	1 117	1 117				275
Personnel	292	292				
Sécurité Sociale et autres organsimes sociaux	247	247				
Etat	47	47				
Groupe	986	986				986
Autres Dettes	534	225	309			0
TOTAL	**3 796**	**3 065**	**731**	**0**	**0**	**1 307**

Les autres dettes correspondent pour 508 K€ aux dettes fournisseurs, sociales et fiscales avant redressement judiciaire.

- CHAPITRE V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT -

NOTE 8 - CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTABLE

(en milliers d'euros)	C.A. France		C.A. EXPORT DIRECT		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
TOTAL	8 196	8 450	1 226	1 179	9 422	9 630
Variation	3%		-4%		2%	
% Répartition	87%	88%	13%	12%	100%	100%

NOTE 9 – PRODUITS et CHARGES D'EXPLOITATION

9 A – Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	48
Autres créances	60
Total	108

9 B - Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83
Charges conges payes autres charges du personnel	406
Autres dettes	24
Total	528

9 C - Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7
Total	7

9 D - Charges de personnel :

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

Les charges de personnel représentent 3 548 K€ (transferts de charges de 14 k€ déduit) soit 35 % des produits d'exploitation (hors transferts de charges pour 18 k€). Elles se rapportent à l'effectif moyen suivant :

CIRETEC	31/12/2018	31/12/2019	INTERIM moyenne 2018	INTERIM moyenne 2019
Ingénieurs et cadres	12	13		
agents de Maitrise	4	10		
Employés et Techniciens	14	9		
Ouvriers	55	49		
Total	85	81	3.6	6.9

CIRETEC	31/12/2017	31/12/2018	INTERIM moyenne 2017	INTERIM moyenne 2018
Ingénieurs et cadres	13	12		
agents de Maitrise	4	4		
Employés et Techniciens	16	14		
Ouvriers	58	55		
Total	91	85	8,0	3,6

NOTE 10 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers sont de 0 K€ et les charges financières sont de 19 K€ hors dotations.
Les dotations aux provisions pour risques et charges financiers représentent 0 K€.

NOTE 11 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant
Indemnisation litiges	11
Dégrèvements fiscaux	76
Total Produits	**87**

Nature	Montant
Fiscal	45
Charges RJ	9
Litiges	29
Autres	18
Total Charges	**101**

NOTE 12 - PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant	Imputation au Compte
Dégrèvements fiscaux	76	772100
Total Produits	**76**	

Nature	Montant	Imputation au Compte
Taxes fiscales	45	672100
Charge RJ	9	672700
BPI	15	672100
Divers	3	672100
Total Charges	**72**	

NOTE 13 – TRANSFERTS DE CHARGES

Nature	Montant
Charges de personnel	14
Reprise avantage en nature	3
Achats	1
Total	**18**

CHAPITRE VI - AUTRES INFORMATIONS -

NOTE 14 – ACTIONNARIAT

CIRETEC est détenue à 100% par la SAS ELVIA PRINTED CIRCUIT BOARDS (Siren 389502253).

Rubrique	Au 31/12/19	
	Nombre	Valeur nominale En euros
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	10 000	50
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	10 000	50

NOTE 15 – ELEMENTS HORS BILAN

A - Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	495	56	111	384
Autres immobilisations corporelles	36	7	11	25
TOTAL	**531**	**63**	**122**	**409**

B - Engagement de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulés	jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains						0	
Constructions						0	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	59	115	82	280	35	397	5
Autres immobilisations corporelles	10	14	12	20	0	32	0
TOTAL	69	129	94	300	35	429	5

C – Avals et suretés :

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-9° et 24-16°)

Engagements donnés :

Nantissement du Materiel financé CIRETEC - COMBI DRILL UV CO2 SCHMOLL 500 K€

Engagements reçus :

Néant

Engagements financiers :

En cours affacturage : 882 637 €

Rémunération des dirigeants :

Aucune rémunération n'est versée aux Dirigeants.

NOTE 16 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société n'a signé aucun accord particulier en matiére d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La dette actuarielle sur les indemnités de départs en retraite s'élève à 358 587€.

Hypothèses de calculs retenues

- Départ à la retraite	à l'âge de 67 ans
- Taux d'actualisation	0.77 %
- Taux inflation	0.50 %
- Méthode de calcul	rétrospective
- Table mortalité	2008-2010, Insee 2011

NOTE 17 – SOCIETE CONSOLIDANTE

La société mère de la SAS CIRETEC est la société SAS SOFIE avenue d'Ochsenfurt 50200 COUTANCES N° Siret 49132176600017.

NOTE 18 – SOCIETE D'INTEGRATION FISCALE

La société est en intégration fiscale avec la société intégrante SOFIE SAS.



GREFFE

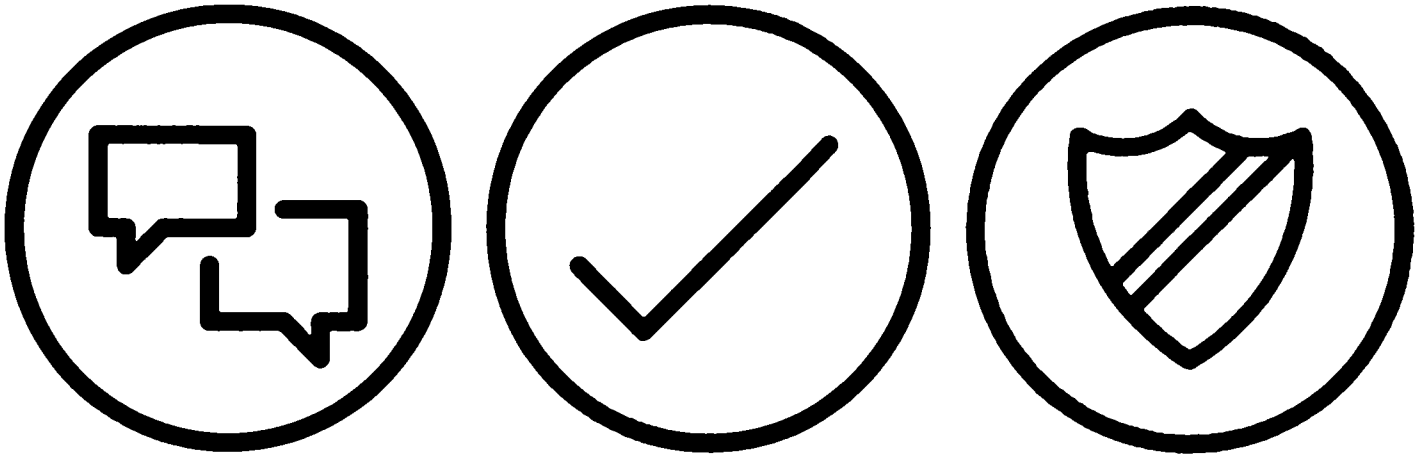
In Extenso
Audit

CIRETEC

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500.000 €
Siège social : 1 rue Jean Monnet

45130 SAINT AY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 Décembre 2019



Écoute **Certification** **Risque**

In Extenso Secag
26 route de Coutances
BP 339
50350 Donville-les-Bains

Tél. : +33 (0)2 33 91 35 35
donville@inextenso.fr
www.inextenso.fr

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **société CIRETEC** relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 31 Mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note "*Évènements postérieurs à la clôture*" de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

TTT

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment en ce qui concerne l'exhaustivité et la valorisation des stocks et en ce qui concerne la valorisation des autres dettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelés précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 29 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

JMT

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à DONVILLE LES BAINS,
Le 5 Juin 2020

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
IN EXTENSO SECAG

Jean-Max YVER

Jean-Yves MERCIER

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

JM

Bilan Actif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

CIRETEC

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	16 800	16 800		
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	200 512	159 856	40 657	54 939
Fonds commercial	1		1	1
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :	**217 313**	**176 656**	**40 658**	**54 940**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	2 709 853	2 325 823	384 030	527 303
Installations techniques, matériel et outillage industriel	6 782 605	5 894 503	888 101	588 123
Autres immobilisations corporelles	248 400	221 755	26 646	22 283
Immobilisations en cours	33 554		33 554	26 455
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	**9 774 412**	**8 442 081**	**1 332 331**	**1 164 164**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	122 318		122 318	162 076
TOTAL immobilisations financières :	**122 318**		**122 318**	**162 076**
ACTIF IMMOBILISÉ	**10 114 044**	**8 618 737**	**1 495 307**	**1 381 181**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	719 222	8 421	710 801	613 023
Stocks d'en-cours de production de biens	1 533 134		1 533 134	1 335 369
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	402 676		402 676	219 912
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	**2 655 033**	**8 421**	**2 646 611**	**2 168 304**
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	305 346	63 840	241 506	339 660
Autres créances	1 060 853		1 060 853	1 024 454
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	**1 366 199**	**63 840**	**1 302 359**	**1 364 115**
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	253 618		253 618	696 468
Charges constatées d'avance	7 318		7 318	7 659
TOTAL disponibilités et divers :	**260 936**		**260 936**	**704 128**
ACTIF CIRCULANT	**4 282 168**	**72 262**	**4 209 907**	**4 236 546**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	**14 396 212**	**8 690 999**	**5 705 214**	**5 617 727**

© Sage

Bilan Passif

Période du 01/01/19 au 31/12/19

CIRETEC

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES			Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel	dont versé	500 000	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence			
Réserve légale			29 745	15 245
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées			2 449	2 449
Autres réserves			1 232 571	957 233
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice			144 265	289 838
		TOTAL situation nette :	1 909 031	1 764 765
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
		CAPITAUX PROPRES	1 909 031	1 764 765
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
		AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			528 561	91 243
Emprunts et dettes financières divers			1 031 228	1 302 768
		TOTAL dettes financières :	1 559 790	1 394 011
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			1 113 218	898 126
Dettes fiscales et sociales			585 491	766 375
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			3 865	28 107
Autres dettes			533 819	766 343
		TOTAL dettes diverses :	2 236 393	2 458 950
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
		DETTES	3 796 183	3 852 961
Ecarts de conversion passif				
		TOTAL GÉNÉRAL	5 705 214	5 617 727

© Sage

Compte de Résultat (Première Partie)

CIRETEC

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises	40 150	11 207	51 357	68 987
Production vendue de biens	7 417 074	1 167 961	8 585 035	8 682 660
Production vendue de services	993 253		993 253	670 430
Chiffres d'affaires nets	**8 450 477**	**1 179 168**	**9 629 645**	**9 422 077**
Production stockée			380 530	152 752
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			6	13 161
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			18 134	46 369
Autres produits			748	240
PRODUITS D'EXPLOITATION			**10 029 063**	**9 634 599**
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)			56 404	72 058
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 676 073	2 493 327
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(97 778)	(3 568)
Autres achats et charges externes			3 030 022	2 490 914
TOTAL charges externes :			**5 664 721**	**5 052 731**
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			230 467	221 737
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			2 651 602	2 686 381
Charges sociales			910 039	895 807
TOTAL charges de personnel :			**3 561 640**	**3 582 188**
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			462 315	477 525
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			59 394	
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			**521 709**	**477 525**
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			26 534	6 547
CHARGES D'EXPLOITATION			**10 005 071**	**9 340 728**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**23 992**	**293 872**

Sage

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CIRETEC

Période du 01/01/19 au 31/12/19

Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Not (N) 31/12/2019	Not (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**23 992**	**293 872**
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	0	
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	17 764	24 081
Différences négatives de change	1 219	24 825
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	18 983	48 906
RÉSULTAT FINANCIER	**(18 983)**	**(48 906)**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**5 009**	**244 965**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	87 197	64 635
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	87 197	64 635
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	100 936	129 408
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	100 936	129 408
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(13 740)**	**(64 773)**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(152 996)	(109 646)
TOTAL DES PRODUITS	**10 116 259**	**9 699 234**
TOTAL DES CHARGES	**9 971 994**	**9 409 396**
BÉNÉFICE OU PERTE	**144 265**	**289 838**

© Sage

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice **clos le 31 décembre 2019**, dont le total est de 5 705 Milliers d'Euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un bénéfice de 144 Milliers d'Euros pour un Chiffre d'Affaires de 9 630 Milliers d'Euros.

Cet exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la **période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.**

Ces comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence en date du 31 mars 2020.

Les notes et tableaux, présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les montants figurant dans le présent document sont exprimés en Milliers d'Euros sauf pour les notes 14 et 16.

La présentation adoptée se décompose en cinq parties qui font chacune l'objet d'un chapitre :

Chapitre I	:	Faits Caractéristiques de l'exercice
Chapitre II	:	Evenements postérieurs à la clôture
Chapitre III	:	Principes, règles et méthodes comptables
Chapitre IV	:	Notes sur le bilan
Chapitre V	:	Notes sur le compte de résultat
Chapitre VI	:	Informations Complémentaires

- CHAPITRE I – FAITS CARACTERISTIQUES de L'EXERCICE -

- Suite au jugement du 9 septembre 2011 du Tribunal de Commerce d'Orléans ayant adopté le plan de continuation de la société CIRETEC, le passif antérieur au redressement judiciaire continue d'être réglé aux tiers par CIRETEC selon les modalités d'une option selon laquelle le remboursement de la créance admise se fait à hauteur de 100% sur 10 ans.

- CHAPITRE II – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE -

- La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet évènement et de ses conséquences.

- Pour 2020, la perte de chiffre d'affaires dû au Covid-19 est estimée à 20%.

- Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise, celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat. L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

 - Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
 - Recours à l'activité partielle pour l'ensemble du personnel ;
 - L'entreprise a renégocié ses échéances de remboursements d'emprunts bancaires et de crédits-bails.

- Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise, la société estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

- CHAPITRE III - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(Code du commerce - articles L.123-12 et L.123-28)
(Décret n°83-1020 du 29/11/83) (Règlement CRC n°99-03 : PCG)

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice, et notamment le règlement n° 2014-03 de l'autorité des Normes Comptables du 5 juin 2014 complété des règlements subséquents.

Permanence des méthodes

Changement d'estimation :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Immobilisations incorporelles :

- Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Immobilisations corporelles :

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les amortissements sont calculés, selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Libéllé	N° de compte amortissement	Type	Durée	coef	Taux
Constructions					
Installations générales					
Agenct Aménag des constructions	2814500	Linéaire	7		
Installations téléphoniques					
Installations techniques matériels et outillages industriels					
Agencements, aménagements matériel et outillage	2815000	Linéaire	5		
Autres immobilisations corporelles					
Matériel et machine de bureau					
Matériel Micro informatique	2818300	Linéaire	3		

Créances :

- Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
- Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Stocks et en cours :

- Les matières et marchandises ont été évaluées au dernier prix d'achat. Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.
- Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.
- Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) :

- Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été supprimé au 01/01/2019 et remplacé par un allègement des charges sociales employeurs.

CHAPITRE IV - NOTES SUR LE BILAN

NOTE 1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/18	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Au 31/12/19
Montants bruts	17	0	17
Amortissements	17	0	17
Montants nets	0	0	0

1 B - BREVETS, LICENCES, MARQUES, LOGICIELS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/18	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE	Au 31/12/19
Montants bruts	201	0	201
Amortissements	146	14	160
Montants nets	55	14	41

NOTE 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2A - Valeurs brutes

BRUT (en milliers d'euros)	Au 31/12/18	Acquisitions Créations	Virements de poste à poste	Apports, cessions et mises hors service	Au 31/12/19
Terrains					0
Constructions	2 674	37		0	2 710
Installations techniques, matériels et outillages industriels	6 228	555		0	6 783
Autres immobilisations corporelles	236	17		-5	248
Immobilisations corporelles en cours	26	7		0	34
Avances et acomptes (immobilisations corporelles)	0				0
TOTAL VALEURS BRUTES	**9 163**	**616**	**0**	**-5**	**9 775**

2B - Amortissements des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Au 31/12/18	Dotations de l'exercice	Apports	Reprises de l'exercice	Au 31/12/19
Terrains	0				0
Constructions	2 146	180		0	2 326
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 639	255		0	5 895
Autres immobilisations corporelles	213	13		-5	222
TOTAL	**7 999**	**448**	**0**	**-5**	**8 442**

NOTE 3 - AVANCES, ACOMPTES ET CREANCES

CREANCES En milliers d'euros	Montants bruts	Dont 1 an au plus	dont à plus d'1 an
Autres immo financières	122		122
Clients douteux	6		6
Autres créances clients	300	300	
Personnel - créances rattachées	5	5	
Etat et autres collectivités publiques	53	53	
Créance Groupe	906	906	
Autres créances	96	96	
Charges constatées d'avance	7	7	
TOTAL	1 495	1 367	128

NOTE 4 - DISPONIBILITES

Le montant des disponibilités est de 254 K€.

NOTE 5 – CAPITAUX PROPRES

(En milliers d'euros)

Capitaux au 31/12/18 après répartition

Capital	500
Réserve légale	15
Réserves réglementées	2
Autres Réserves	957
Report à nouveau	
Résultat	290
Subventions d'investissements	0
Provisions réglementées	0

CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION AU 31/12/2018 :	**1 765**

Capital	500
Réserve légale	30
Réserves réglementées	2
Autres réserves	1 233
Report à nouveau	
Résultat	
Résultat en instance d'affectation	144
Subventions d'investissements	0
Variation des provisions réglementées	0

Capitaux propres avant répartition au 31/12/2019 :	**1 909**

NOTE 6 – ETAT des PROVISIONS

6 A : PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	Montant Début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Utilisations	Diminutions Non Utilisés	Montant Fin d'exercice
Garanties données aux clients et risques techniques					
Marges négatives					
Litiges					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Restructurations					
Autres Provisions					
TOTAL					

6 B : PROVISIONS pour DEPRECIATIONS

(en milliers d'euros)	Montant Début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Utilisations	Diminutions Non Utilisés	Montant Fin d'exercice
Compte clients	4	59			63
Stocks	8				8
TOTAL	**12**	**59**	**0**	**0**	**71**

NOTE 7 – DETTES

(en milliers d'euros)	Dont Montant brut	Dont			Dont	Dont
		à 1 an au Plus	1 à 5 ans	dont + de 5 ans	Effets à payer	Entreprises liées
Emprunts	574	153	422			46
Fournisseurs	1 117	1 117				275
Personnel	292	292				
Sécurité Sociale et autres organsimes sociaux	247	247				
Etat	47	47				
Groupe	986	986				986
Autres Dettes	534	225	309			0
TOTAL	**3 796**	**3 065**	**731**	**0**	**0**	**1 307**

Les autres dettes correspondent pour 508 K€ aux dettes fournisseurs, sociales et fiscales avant redressement judiciaire.

- CHAPITRE V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT -

NOTE 8 - CHIFFRE D'AFFAIRES COMPTABLE

(en milliers d'euros)	C.A. France		C.A. EXPORT DIRECT		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
TOTAL	8 196	8 450	1 226	1 179	9 422	9 630
Variation	3%		-4%		2%	
% Répartition	87%	88%	13%	12%	100%	100%

NOTE 9 – PRODUITS et CHARGES D'EXPLOITATION

9 A – Produits à recevoir

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	48
Autres créances	60
Total	108

9 B - Charges à payer

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	15
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83
Charges conges payes autres charges du personnel	406
Autres dettes	24
Total	528

9 C - Charges et produits constatés d'avance

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 23)

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	7
Total	7

9 D - Charges de personnel :

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-22°)

Les charges de personnel représentent 3 548 K€ (transferts de charges de 14 k€ déduit) soit 35 % des produits d'exploitation (hors transferts de charges pour 18 k€). Elles se rapportent à l'effectif moyen suivant :

CIRETEC	31/12/2018	31/12/2019	INTERIM moyenne 2018	INTERIM moyenne 2019
Ingénieurs et cadres	12	13		
agents de Maitrise	4	10		
Employés et Techniciens	14	9		
Ouvriers	55	49		
Total	85	81	3.6	6.9

CIRETEC	31/12/2017	31/12/2018	INTERIM moyenne 2017	INTERIM moyenne 2018
Ingénieurs et cadres	13	12		
agents de Maitrise	4	4		
Employés et Techniciens	16	14		
Ouvriers	58	55		
Total	91	85	8,0	3,6

NOTE 10 - PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers sont de 0 K€ et les charges financières sont de 19 K€ hors dotations.
Les dotations aux provisions pour risques et charges financiers représentent 0 K€.

NOTE 11 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant
Indemnisation litiges	11
Dégrèvements fiscaux	76
Total Produits	**87**

Nature	Montant
Fiscal	45
Charges RJ	9
Litiges	29
Autres	18
Total Charges	**101**

NOTE 12 - PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant	Imputation au Compte
Dégrèvements fiscaux	76	772100
Total Produits	**76**	

Nature	Montant	Imputation au Compte
Taxes fiscales	45	672100
Charge RJ	9	672700
BPI	15	672100
Divers	3	672100
Total Charges	**72**	

NOTE 13 – TRANSFERTS DE CHARGES

Nature	Montant
Charges de personnel	14
Reprise avantage en nature	3
Achats	1
Total	**18**

CHAPITRE VI - AUTRES INFORMATIONS -

NOTE 14 – ACTIONNARIAT

CIRETEC est détenue à 100% par la SAS ELVIA PRINTED CIRCUIT BOARDS (Siren 389502253).

Rubrique	Au 31/12/19	
	Nombre	Valeur nominale En euros
Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	10 000	50
Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	10 000	50

NOTE 15 – ELEMENTS HORS BILAN

A - Immobilisations en crédit-bail

(en milliers d'euros)	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		valeur nette
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	495	56	111	384
Autres immobilisations corporelles	36	7	11	25
TOTAL	**531**	**63**	**122**	**409**

B - Engagement de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulés	jusqu'à 1 an	+1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Terrains						0	
Constructions						0	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	59	115	82	280	35	397	5
Autres immobilisations corporelles	10	14	12	20	0	32	0
TOTAL	69	129	94	300	35	429	5

C – Avals et suretés :

(Décret n°83-1020 du 29/11/83 article 24-9° et 24-16°)

Engagements donnés :

Nantissement du Materiel financé CIRETEC - COMBI DRILL UV CO2 SCHMOLL 500 K€

Engagements reçus :

Néant

Engagements financiers :

En cours affacturage : 882 637 €

Rémunération des dirigeants :

Aucune rémunération n'est versée aux Dirigeants.

NOTE 16 – ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société n'a signé aucun accord particulier en matiére d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

La dette actuarielle sur les indemnités de départs en retraite s'élève à 358 587€.

Hypothèses de calculs retenues

- Départ à la retraite	à l'âge de 67 ans
- Taux d'actualisation	0.77 %
- Taux inflation	0.50 %
- Méthode de calcul	rétrospective
- Table mortalité	2008-2010, Insee 2011

NOTE 17 – SOCIETE CONSOLIDANTE

La société mère de la SAS CIRETEC est la société SAS SOFIE avenue d'Ochsenfurt 50200 COUTANCES N° Siret 49132176600017.

NOTE 18 – SOCIETE D'INTEGRATION FISCALE

La société est en intégration fiscale avec la société intégrante SOFIE SAS.
